

PASS'CLUB 32 À VOUS DE JOUER !

Dans le cadre de sa politique sportive, le Département du Gers vous offre jusqu'à 25 € sur le montant d'une licence en club ou UNSS.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les enfants:

- ✓ scolarisés en primaire ou au collège
- ✓ domiciliés dans le Gers
- ✓ licenciés dans un club gersois, affilié à une fédération sportive
- ✓ dont les parents perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire

Les personnes en situation de handicap :

- ✓ domiciliées dans le Gers
- ✓ licenciées dans un club gersois, affilié à une fédération sportive
- ✓ sans condition d'âge, ni de ressources.



QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE DU DÉPARTEMENT ?

19€ = pour la licence UNSS (collège)

25€ = pour la licence en club



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Demandez votre Pass'Club 32 en 3 étapes

- 1 Connectez-vous sur <https://mesdemarches.gers.fr> ou scannez le **QrCode** et créez votre espace.
- 2 Complétez le formulaire en ligne en ajoutant les pièces justificatives. (une demande pour chaque licence sportive)
- 3 Communiquez le code reçu par mail au club ou au collège pour valider la réduction.



Vos demandes sont à déposer entre le 7 septembre 2026 et le 30 avril 2027

Bon à savoir : ce dispositif est cumulable avec le Pass'Sport mis en place par l'État.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GERS

Direction Sport, Jeunesse et Engagement Citoyen

Service Sport et Jeunesse

81 route de Pessan - BP 20569 - 32022 AUCH - CEDEX 9

☎ : 05 62 67 41 20 ✉ : pass-club32@gers.fr